



Plutôt que de reconnaître la montée en responsabilités, la DPMP se dirige vers la suppression des NBI ?

Les nouvelles modalités de paiement des UGD (avec suppression des NBI) vont-elles se généraliser ??? En l'occurrence, elles ont été remplacées par une sujétion métier de 80 euros.

La **CFTC** demande qu'une négociation au niveau de la DRH soit engagée avant que la DPMP, à son tour, ne supprime la NBI... petit à petit... espérant peut-être que cela passe inaperçu.

Ce que la **CFTC** souhaite, c'est une véritable valorisation des responsabilités endossées par les agents ! Nous demandons une nouvelle fois :

- l'octroi aux agents de la DPMP, d'une rémunération qui tienne compte de l'évolution de leurs missions ; notamment pour les Chefs de Brigades et Adjointes (tous corps confondus) ;
- que la prime PM versée en catégorie C soit généralisée à la hausse aux catégories B et A.

L'inégalité dans les attributions et les conditions à remplir sont source de souffrance, de tensions et de démotivation dommageables pour les agents, et de fragilisation du service public !

Gestion de la canicule à la DPMP

Ce type d'inéquité entre corps de la Ville favorise la négligence et le mépris. Vous voulez un simple exemple ? ... Malgré l'épisode de canicule, aucune distribution d'eau n'a été prévue pour les agents.

La **CFTC** constate une fois de plus qu'au niveau local, les consignes de la DRH ne sont pas appliquées... Les moyens nécessaires sont-ils mis à disposition des divisions ?...

« Cet hiver à la DPMP, tout le monde aura des gourdes »... Cherchez l'erreur.

Toujours en première ligne pour les agents,

La CFTC à vos côtés

Pour vous défendre et vous informer